PRÉVENTION SANTÉ

Découvrez les permanences du Pôle « Prévention » au Pôle territorial de santé intercommunal à Saint-Flour

La prévention est un important levier pour améliorer le bien-être, la santé et ses déterminants. Elle est au cœur du Contrat Local de Santé que portent notamment Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ainsi, afin de soutenir les associations de prévention et de favoriser leurs liens avec les acteurs médico-sociaux, Saint-Flour Communauté met à leur disposition à titre gracieux des salles au rez-de-chaussée du Pôle intercommunal de santé à Saint-Flour.

Le Pôle prévention accueille les associations suivantes *: La Ligue contre le cancer, l'AFTOC (Association Française de Personnes souffrant de Troubles Obsessionnels Compulsifs), la plateforme de répit de l'UDAF (Union départementale des associations familiales), l'ISBA (association spécialisée dans la santé et la prévention), la Communauté 360, La Maison des adolescents, le DAC 15, DAHLIR Sport santé, Cap Santé, Promotion santé Auvergne-Rhône-Alpes ou encore le service d'accompagnement à la vie sociale de l'Association Les Bruyères.*

Elles œuvrent pour prévenir les maladies et l'accompagnement des personnes malades ou handicapées. Le Pôle prévention représente ainsi un lieu d'accueil pour toute personne qui se questionne sur sa situation de santé. Il s'adresse aux patients, à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de santé. C'est un atout complémentaire en faveur de l'attractivité du Pôle de santé intercommunal et de l'installation de professionnels de santé.

Téléchargez le planning des permanences du Pôle prévention

Adresse : Pôle territorial de santé intercommunal – 2 T rue du Dr Mallet 15100 Saint-Flour.

Espèces à enjeux pour la santé humaine et la biodiversité : des sorties sans souci

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté agissent en faveur de la prévention, pour améliorer le bien-être et la santé des habitants de l'Est Cantal.

Prévenez les risques liés aux espèces qui peuvent impacter la santé humaine - comme l'ambroisie, la tique, les chenilles processionnaires ou le moustique tigre - et la biodiversité, comme le frelon asiatique. Les identifier, les connaître et les signaler permet de s'en protéger.

Signaler la présence de ces espèces sur les plateformes d'alerte permet l'intervention des services compétents.

Identifier, connaître et signaler l'ambroisie, la tique, les chenilles processionnaires et le moustique tigre
Identifier, connaître et signaler le frelon asiatique
Télécharger la plaquette de l'ARS AURA et de l'association CAP Tronçais